Gap (05) : un Guinéen, auteur de plusieurs coups de couteau, relaxé par la justice au motif de « l'état de nécessité »

17/02/2020 à 20h31



Hautes-Alpes : Le jeune guinéen de 19 ans qui était poursuivi pour avoir donné des coups de couteau à autre homme le 19 janvier dernier au parc de la Pépinière à Gap a été relaxé par la justice.

Le dimanche des faits deux clans s'étaient fait face au fameux parc gapençais. Ultime partie après déjà deux bagarres qui avaient eu lieu dans la journée entre l'accusé et la victime. Le tribunal a retenu la version dans laquelle l'accusé avait affirmé être venu au parc avec le couteau dans la poche. En tout cas, une bagarre a eu lieu. La victime était en train de maîtriser l'accusé en l'étranglant au sol lorsque celui-ci a asséné le coup de couteau thorax de l'autre homme. **Ses avocats ont plaidé la relaxe sur l'état de nécessité. Une stratégie payante puisque le tribunal a prononcé cette relaxe. L'accusé est donc reparti libre et souriant du tribunal.** Le parquet a fait appel de cette décision.

Dici